



Convocation envoyée par courriel le 17 janvier 2023

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 28 novembre 2022
- Nomination des délégués obligatoires
- Election des membres titulaires et suppléants du SIVU
- Nomination des membres des Commissions Communautaires DLVA
- Nomination des membres des commissions communales
- Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales
- Pacte fiscal et financier DLVAgglo
- Questions diverses

Présents : Mme Séverine REYNE, M. Philippe RUSCH, M. Jérôme BLANC, M. Sébastien BLANC, M. Frédéric AILLAUD, Mme Maïté DIARTE, M. Robert VIAUX, M. Daniel WITCZAK, M. Pierre MARTINEZ,

Représentés : M. Éric FORTUNET par Mme Séverine REYNE, M. Alain CARLES par M. Jérôme BLANC

Secrétaire de séance : M. Pierre MARTINEZ

Quorum : 6 **Présents** : 09 **Votants** : 11

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Madame le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : devis pour la pose d'un conduit de cheminée dans un logement communal pour un montant de 2522.30€ TTC – approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Madame le Maire annonce la venue en mairie de M. Jean-Christophe PETRIGNY, Président de la DLVA et convie les conseillers. Madame le Maire propose d'approuver les procès-verbaux du 28 novembre 2022 ainsi que du 14 janvier 2023, et ils sont ainsi signés. Madame le Maire donne la parole à M. Philippe RUSCH qui précise le point suivant :

Rappel sur les modalités de mise en ligne et de réutilisation des documents administratifs et données publiques.

Références utilisées :

- *Les échanges entre la Mairie et la préfecture,*
- *Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique : article 6*
- *livre III du code des relations entre le public et l'administration (CRPA)*
- *Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et la loi «Informatique et Libertés» (CNIL)*

Dans ce cadre la préfecture nous demande de rappeler à l'ensemble des conseillers municipaux la charte de l'élu local dont le premier article précise que « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ».

La liberté d'expression est un droit fondamental mais comme tout droit, cette liberté trouve ses limites dans la mise en jeu de la responsabilité des auteurs et éditeurs devant les tribunaux de l'ordre judiciaire.

Notre démarche à la mairie n'est pas de restreindre ce droit mais de rappeler à chacun sa responsabilité. Seuls les documents officiels peuvent dans le cadre du CRPA contenir des éléments nominaux et déroger aux obligations du RGPD. Ainsi la publication des permis de construire ou des avis peuvent comporter des noms.

La mise en ligne et la réutilisation des documents administratifs et données publiques par des personnes non mandatées qu'ils soient publiés sur une liste de mails ou mis sur les réseaux sociaux relèvent du droit général et ne peuvent en aucun cas engager la Mairie. En cas de litige, par exemple nommer une personne sans lui demander son autorisation, qu'elle soit élue ou personne civile, cette mise en ligne peut entraîner des poursuites contre l'auteur et par association contre l'éditeur (un administrateur d'un compte sur un réseau social par exemple).

Par respect de la légalité nous demandons à ceux qui feraient une mise en ligne partielle ou totale de documents administratifs et données publiques de bien vouloir s'identifier clairement et sans ambiguïté et d'apporter la mention que ces propos n'engagent qu'eux s'il s'agit d'une diffusion sur un réseau social.

Point 1 : Nomination des délégués obligatoires

- **Commission de contrôle des listes électorales :**
 - Un titulaire : M. Sébastien BLANC - **À l'unanimité**
- **Le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales** doit être effectuée avant le 31 mars 2023. À cet effet, le Conseil Municipal a énuméré une liste d'électeurs étant susceptibles d'être désignés comme délégué du tribunal et délégué de l'administration, afin de siéger à la commission de contrôle. Cette liste de nom sera ensuite transmise à la Préfecture.
- **DLVA (*Durance Luberon Verdon Agglomération*) :**
 - Le Maire est membre de droit : Mme Séverine REYNE - **À l'unanimité**
 - Suppléants : M. Philippe RUSCH et M. Jérôme BLANC - **À l'unanimité**
- **Élection des membres du SIVU (*Syndicat intercommunal à vocation unique Regroupement Pédagogique Rive Droite*) :**
 - Le Maire : Mme Séverine REYNE – **À l'unanimité**
 - Deux titulaires : M. Frédéric AILLAUD et M. Sébastien BLANC - **À l'unanimité**
 - Deux suppléants : M. Philippe RUSCH et M. Jérôme BLANC - **À l'unanimité**
- **SDE 04 (*Syndicat d'Énergie Alpes-de-Haute-Provence*) :**
 - Deux titulaires : M. Jérôme BLANC et M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**
 - Un suppléant : M. Robert VIAUX - **À l'unanimité**
- **Fourrière :**
 - Deux titulaires : M. Daniel WITCZAK et M. Pierre MARTINEZ - **À l'unanimité**
- **Pandémie :**
 - Un titulaire : M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**
- **Défense :**
 - Un titulaire : M. Frédéric AILLAUD - **À l'unanimité**

Point 2 : Nomination des membres des Commissions Communautaires DLVA

- **Finances :** M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**

- **Aménagement du territoire** : M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**
- **Développement économique** : M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**
- **Eau** : M. Philippe RUSCH et M. Jérôme BLANC - **À l'unanimité**
- **Prospective** : M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**
- **Développement rural** : M. Philippe RUSCH - **À l'unanimité**
- **Développement culturel** : M. Jérôme BLANC - **À l'unanimité**
- **Énergie** : M. Philippe RUSCH et M. Jérôme BLANC - **À l'unanimité**
- **Massifs forestiers et rivières** : M. Jérôme BLANC - **À l'unanimité**

Madame le Maire précise qu'un bureau de travail sera mis à disposition des conseillers en mairie, afin de permettre d'étudier les dossiers.

Point 3 : Nomination des membres des commissions communales

- **Patrimoine public et privé (Église St Martin, Chapelles, etc...) :**
M. Éric FORTUNET, Mme Maité DIARTE, Mme Séverine REYNE, M. Philippe RUSCH
Invitée : Mme Marie RUSCH se propose de participer.
- **Voirie et réseaux :**
M. Jérôme BLANC, M. Sébastien BLANC, M. Frédéric AILLAUD, M. Phillipe RUSCH, M. Éric FORTUNET
- **Associations, fêtes et cérémonie, salle polyvalente, culture :**
Mme Séverine REYNE, M. Jérôme BLANC, M. Robert VIAUX, M. Pierre MARTINEZ
- **Bâtiments communaux (bar-restaurant, logements communaux etc...) :**
Mme Maité DIARTE, M. Philippe RUSCH, M. Jérôme BLANC, M. Robert VIAUX, M. Pierre MARTINEZ
Invitée : Mme Jacqueline BÉRAUD se propose de participer
- **Communication :**
M. Robert VIAUX, Mme Maité DIARTE
- **Juridique :**
M. Éric FORTUNET, M. Philippe RUSCH

M. Alain CARLES étant absent, il pourra se proposer d'intégrer les commissions lors d'un prochain conseil.

Point 4 : Pacte fiscal et financier DLVAgglo

M. Phillipe RUSCH résume le pacte fiscal et financier rédigé par DLVAgglo, qui s'articule autour de trois axes : couverture des charges, mesures de solidarité en direction des communes et le dégagement des marges de manœuvre de la DLVA, il propose son approbation :

10 pour, 1 abstention (Sébastien BLANC)

Madame le Maire propose que les délibérations fassent apparaître le nom des conseillers votants.

Arrivée de M. Éric FORTUNET à 19h54.

La séance est levée à 20h05

Signatures du procès-verbal au prochain Conseil Municipal par Madame le Maire et le Secrétaire de séance :